

Garderie communale des écoles primaires

Projet pédagogique – Février 2016

Introduction

Parallèlement à l'enseignement qui y est dispensé, l'administration communale organise dans les bâtiments des écoles primaires une garderie pour les enfants fréquentant l'établissement scolaire concerné (avant et après l'école, le midi et le mercredi après-midi) :

- Ecole communale « Les Glycines ». Place Roi Baudouin 1-3. 1082 Berchem-Sainte-Agathe
- Ecole communale « Les Lilas ». Avenue du Hunderenveld 45. 1082 Berchem-Sainte-Agathe

La commune organise la garderie dans le respect des dispositions du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre, du code de qualité de l'ONE, du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique. La garderie est organisée par le Service Jeunesse/Accueil Extrascolaire, sous la tutelle de l'Echevin de la Jeunesse francophone et de l'accueil extrascolaire.

Objectifs

La garderie est un lieu de rencontre et d'activités réfléchies pour répondre aux objectifs définis ci-dessous :

- favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
- proposer un service qui réponde à la demande des parents et aux besoins généraux et spécifiques des enfants
- favoriser le développement de la confiance en soi, de l'autonomie et de l'expression individuelle.
- favoriser le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur de l'enfant.
- Assurer la sécurité des enfants et le bien-être physique des enfants
- proposer un encadrement de qualité

1. Favoriser l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

Les encadrants de la garderie favorisent l'égalité des chances pour tous les enfants.

L'équipe accueille les enfants et les parents avec la même sollicitude, quelle que soit leur origine sociale ou nationalité. La place est laissée aux convictions religieuses ou philosophiques de l'enfant pour qu'il reste en accord avec les pratiques de son milieu familial. Les aspects multiculturels (sexe, origine socioculturelle...) sont accueillis dans le groupe comme facteur de richesse, de découverte et de partage.

Durant les activités organisées, l'accueillant a le souci d'instaurer un climat de tolérance et de coopération entre les enfants. Il veille aussi à favoriser la participation active et la prise d'initiative de l'enfant qui prévaut sur le résultat.

Les enfants des différents groupes d'âge participent à des activités communes permettant des échanges enrichissants et une prise en charge des plus petits par les plus grands.

Les accueillants tiennent compte des spécificités des filles et des garçons qui peuvent ainsi exprimer des besoins particuliers. Des possibilités de choix d'activités sont aussi offertes aux enfants, ce qui permet de prendre en compte leurs différentes potentialités.

En cas de problème particulier, une aide individualisée est apportée à l'enfant ainsi qu'un contact spécifique avec ses parents via l'accueillant référent et/ou le coordinateur des accueillants scolaires (voir ci-dessous).

La prise en charge des situations particulières se fait en étroite collaboration avec la direction de l'établissement scolaire afin de favoriser une action globale et coordonnée.

Enfin, les contacts privilégiés avec les enseignants et les parents permettent aux encadrants de disposer de suffisamment d'informations quant au milieu de vie et à l'histoire des enfants dont ils s'occupent.

La communication triangulaire enfant/parent/accueillant est un point d'attention car des améliorations peuvent être apportées : mise en place de cahiers de communication, réunions d'intervention, communication référent/direction...

La possibilité de désigner un accueillant référent par implantation afin de favoriser la communication avec la direction, avec les parents et entre les accueillants est également un sujet en discussion.

Il est prévu qu'à moyen terme, l'école des « Lilas » soit inclusive. Les accueillants seront formés petit-à-petit aux réalités de l'accueil d'enfants porteurs de handicaps et pourront bénéficier de soutien de la part de la direction de l'école qui a enseigné dans l'enseignement spécialisé.

2. Proposer un service qui réponde à la demande des parents et aux besoins des enfants

Les garderies scolaires constituent le lien entre la vie scolaire et la vie familiale. Les accueillants veillent donc à établir, aussi souvent que possible, des contacts avec les parents et les enseignants, dans le souci de développer et d'encourager la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant et les différents partenaires (enseignants, parents, enfants, accueillants, ...).

L'équipe des accueillants veille particulièrement à se faire connaître des parents et participe à la construction d'un lien de confiance avec eux. Ex : En étant présent lors de la réunion des parents de début d'année, en affichant les photos et le nom des accueillants dans un endroit visible, en accueillant chaque parent lors de son arrivée à la garderie...

De manière générale, l'accueillant veille à ce que les parents aient le temps de donner les informations nécessaires en ce qui concerne l'état de santé, l'humeur ou l'évolution de leur enfant. L'accueillant veille quant à lui à communiquer les informations utiles de la journée concernant

l'enfant (maladie, état d'esprit, attitude...) en étant attentif à aborder les aspects difficiles mais également positifs de l'enfant (progrès, écoute...).

Chaque parent a la possibilité d'obtenir facilement une copie du présent projet d'accueil ainsi que du règlement d'ordre intérieur (secrétariat de l'école, accueillant référent, site internet...).

Toute information quant à l'organisation et au fonctionnement de la garderie scolaire est diffusée à l'intention des parents (affiches, courrier, internet, ...).

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des parents, en fin d'année scolaire, ceux-ci sont invités à compléter une grille d'évaluation afin de recueillir leurs appréciations, remarques et suggestions.

3. Favoriser le développement de la confiance en soi, de l'autonomie et de l'expression individuelle.

L'accueillant privilégie une pédagogie participative et active qui permet aux enfants de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité.

Il tient compte des avis des enfants et répond au mieux à leurs interrogations.

L'accueillant est tenu de s'adresser aux enfants de manière correcte, en étant attentif à la fois au vocabulaire et au ton qu'il utilise ainsi qu'à son comportement non-verbal.

En début d'année scolaire, une charte de fonctionnement de la garderie est construite avec les enfants. Cette charte définit les règles qui sont importantes pour les enfants et pour les encadrants. Elle est ensuite signée par l'ensemble des participants et affichée de manière visible dans l'espace de garderie.

Afin de favoriser la participation et l'expression des enfants, une activité de programmation sera organisée en début de chaque trimestre. Les enfants auront l'occasion à ce moment-là d'exprimer leurs envies d'activités pour les 3 mois à venir, de proposer des jeux de société... Suite à cela, les accueillants définiront avec les enfants les activités qui seront possibles ou non en leur expliquant pourquoi.

Afin de favoriser l'autonomie des enfants, ceux-ci participent à l'entretien régulier des lieux de garderie (balayer, trier les déchets, ranger, ...).

Les accueillants sont attentives aux expressions et émotions de l'enfant. Il existe des temps de discussions informels qui permettent aux enfants d'exprimer auprès d'un ou plusieurs accueillants ses difficultés, chagrins, joies...

4. Favoriser le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur de l'enfant.

Activités informelles

La garderie du matin et du soir, du fait du va-et-vient des enfants, se prête mieux à l'organisation d'activités informelles. Le rôle de l'accueillant lors de ces activités est de modérer le groupe, d'adapter le groupe en fonction des besoins de l'enfant et de l'activité, de veiller à ce que le cadre de jeu soit épanouissant pour les enfants (respect des règles, du matériel, des autres).

L'accueillant propose soit des jeux spécifiques mis à disposition des différents groupes d'âge (jeux d'intérieur -jeux de table, de cartes, de collaboration, jeux de construction..., jeux d'extérieur - ballons, raquettes, modules de psychomotricité...) soit encourage les enfants à organiser eux-mêmes une activité.

Activités formelles

Lors des périodes de garderie plus longues, des activités plus structurées sont proposées.

- Grands jeux : nous souhaitons développer des collaborations avec les mouvements de jeunesse locaux afin de proposer des activités de plein air durant certains mercredis après-midi, dans ou en dehors de l'école.
- Initiations à de nouvelles disciplines : en fonction de leurs compétences, les accueillants proposent aux enfants des activités qu'ils maîtrisent (sportives, créatives, artistiques...)
- Sorties culturelles : les enfants ont l'occasion de temps à autre de participer à une visite ou activité extérieure (musée, spectacle, bibliothèque...)

La collaboration avec les structures culturelles et sportives locales sera un point d'attention afin de favoriser le développement de nouveaux partenariats. Il serait possible de développer des partenariats avec le centre culturel, le centre sportif...

« Espace étude »

Un espace distinct est aménagé pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs.

« Temps libre »

En dehors des jeux, des activités individuelles sont possibles pour les enfants souhaitant rester au calme. Ils peuvent ainsi gérer eux-mêmes une partie de leur temps et ne pas prendre part à certaines activités (ne rien faire, se reposer, s'isoler, lire, dessiner...) à la seule condition qu'ils respectent les activités des autres.

5. Assurer la sécurité et le bien-être physique des enfants

L'administration communale met à disposition du Service Jeunesse/Accueil extrascolaire, les locaux nécessaires au bon fonctionnement de la garderie (réfectoire, salles polyvalentes, cours de récréation, sanitaires).

L'accès aux bâtiments est sécurisé afin que l'accès soit limité aux parents dont les enfants fréquentent la garderie.

Ecole « Les Lilas » : un code d'accès est donné aux parents en début d'année.

Ecole « les Glycines » : une sonnette a été installée afin de n'ouvrir la porte qu'aux parents d'enfants.

En début d'année, une fiche est également complétée par les parents afin de définir quels sont les adultes (de plus de 16 ans) autorisés à venir chercher l'enfant. Toute modification de cette fiche nécessite qu'une information préalable soit communiquée par écrit par le parent.

L'aménagement intérieur offre un confort suffisant à chaque enfant : chauffage, éclairage, aération, espace, hygiène, entretien, ...

Les accueillants disposent d'une pharmacie de base permettant de réagir en cas de nécessité (pansements, crème solaire...) ainsi que des informations médicales nécessaires et suffisantes pour affronter un problème de santé survenant durant la période d'accueil. En début d'année, ils reçoivent une fiche médicale/enfant et connaissent le régime alimentaire de chacun.

Afin d'encourager les comportements sains, les collations ne peuvent pas contenir de chocolat et les pique-niques doivent être sains dans la mesure du possible. Seule l'eau est autorisée comme boisson et des cruches sont mises à disposition des enfants.

6. Proposer un encadrement de qualité

Conformément à l'article 2 de la décision du Collège des Bourgmestres et Echevins en date du 25 juin 2009, l'organisation de l'accueil des enfants avant et après les heures de cours ainsi que sur le temps de midi se déroule comme suit dans toutes les écoles communales:

Afin de garantir l'accueil des enfants et d'assurer l'encadrement de ceux-ci avant et après les cours, ainsi que sur le temps de midi, une garderie est assurée pour autant qu'au moins 10 élèves y participent quotidiennement. La norme minimale d'encadrement en termes de surveillance est déterminée comme suit :

- un surveillant par tranche de 20 enfants pour l'enseignement maternel
- un surveillant par tranche de 30 enfants pour l'enseignement primaire

Le personnel est engagé en fonction de son expérience dans le domaine de l'accueil d'enfants et la priorité est donnée aux personnes disposant d'un titre en lien avec la fonction (éducateur, animateur...).

Etant donné l'augmentation du nombre d'élèves prévu pour l'école « Les Lilas » (5 classes à la rentrée 2016 et 3 classes à la rentrée 2017), une augmentation du cadre est prévue afin d'assurer l'engagement des accueillants scolaires nécessaires pour assurer un encadrement de qualité des enfants fréquentant la garderie dès la rentrée 2016.

L'administration communale veille à ce que les encadrants acquièrent des connaissances suffisantes en ce qui concerne le développement des enfants et/ou enrichissent celles-ci. Elle encourage et donne donc la possibilité au personnel de suivre des formations continues ou de mise à niveau.

Au cours des dernières années, nous avons constaté que les accueillants étaient démunis face à l'encadrement d'enfants porteurs de handicaps ou ayant des comportements inattendus au vu de leur âge... Des formations sont petit-à-petit proposées pour permettre une meilleure prise en charge de ces enfants.

L'équipe des accueillants est encadrée par un coordinateur qui sont chargés de faire appliquer le projet pédagogique, de veiller à la sécurité des enfants, du bon usage du matériel, d'organiser le travail, de gérer les absences, les relations avec l'administration communale, la direction de l'école, les parents...

A l'école « Les Lilas », le coordinateur est aidé dans ses missions par un accueillant référent qui assure à la fois un soutien administratif et un soutien pédagogique.

Le coordinateur et l'accueillant référent sont également chargés d'organiser les réunions d'équipe de manière régulière. Les réunions d'équipe sont essentielles au fonctionnement de la garderie car elles permettent de faire le point sur les pratiques des encadrants, l'organisation des activités, le fonctionnement des garderies et la coordination du personnel. Ces réunions ont aussi pour but de créer et dynamiser une cohérence dans les attitudes et pratiques des différents encadrants du milieu d'accueil. Elles sont le lieu de discussion du projet d'accueil de manière à ce que chacun puisse l'approuver et y adhérer.

Enfin, les réunions d'équipe permettent à chacun d'exprimer son avis et ses critiques et de trouver, en retour, des solutions adéquates, de dynamiser les relations entre les accueillants et de valoriser l'importance et la dimension éducative de leur travail.

Afin de s'assurer que tous les accueillants disposent de la même information, une farde leur est désormais remise au moment de l'entrée en service reprenant le projet pédagogique, le ROI, leur description de fonction ainsi qu'une petite brochure synthétisant les attentes et devoirs de leur fonction.